

## Motion du Conseil d'administration du 20 décembre 2019

### Réforme des licences professionnelles

Le Conseil d'Administration de l'université de Poitiers, réuni le 20 décembre 2019, a pris connaissance de l'arrêté du 6 décembre portant réforme de la licence professionnelle.

Il exprime son inquiétude quant aux dispositions particulières de mise en œuvre des Licences professionnelles au sein des IUT. Ces dispositions conduisent à une dénomination spécifique "Bachelors Universitaires Technologiques", qui crée une confusion dangereuse avec les bachelors proposés par des établissements privés non universitaires. Les risques de cette confusion sont en effet nombreux pour les IUT : mise en concurrence sémantique avec les établissements privés, frein à l'attractivité de ces formations, déconnexion avec le grade ou le diplôme de Licence professionnelle.

Le Conseil d'Administration de l'université de Poitiers rappelle le caractère stratégique du positionnement des IUT au sein et au cœur des Universités. Il exprime sa vigilance au maintien du lien formation-recherche propre aux formations universitaires. Il demande qu'une attention soit portée par le Gouvernement aux amendements proposés par le CNESER, et condamne la confusion qu'est susceptible de générer la dénomination "Bachelors Universitaires Technologiques", ce qui nuit à la spécificité universitaire des IUT dans le champ de l'enseignement supérieur.

Il demande le maintien de l'intitulé Licence Universitaire Technologique.

*Motion adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration*